

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 juin 2008

CP 08/06-31

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'ÉDUCATION RÉFORME D'UN PRÉFABRIQUÉ

Nous devons examiner lors de la présente réunion la demande de la commune de Moissac qui sollicite l'enlèvement d'un préfabriqué installé au groupe scolaire de Mathaly.

Cet élément vétuste ne présente plus d'intérêt pour le département.

De plus, son état de dégradation est tel qu'il ne peut plus être utilisé en tant que salle de classe.

Dans ces conditions, je vous propose de bien vouloir procéder à la réforme de ce bâtiment.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2008

CP 08/06-31

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'ÉDUCATION
RÉFORME D'UN PRÉFABRIQUÉ**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prononce la réforme d'un préfabriqué vétuste installé au groupe scolaire de Mathaly sur la commune de Moissac, son état de dégradation étant tel qu'il ne peut plus être utilisé en tant que salle de classe.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,